

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Sybirol – Fil vert
séquence 2 –
Financement
études et
travaux
d'aménagement
. Subvention
2018 DRAC**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Étaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le programme d'aménagement du Fil vert sur la partie Ouest du domaine de Sybirol. Cette opération fait l'objet d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement, « travaux d'aménagement du Fil Vert séquence 2 au domaine de Sybirol » sur la période 2018 – 2022.

Une première phase de travaux d'aménagement du Fil vert sur le domaine de Sybirol est envisagée pour 2019-2020. Cette opération consiste à réaliser un cheminement piétonnier reliant le chemin de Tirecul à l'avenue Pasteur. Cette liaison piétonne, constituera un des maillons de liaison du Parc des Coteaux, projet intercommunal de la Rive Droite. Ce projet d'aménagement du Fil vert de Floirac sur le Domaine de Sybirol s'inscrit dans la continuité du travail effectué sur la séquence 1 tant en termes de matérialités que dans la volonté d'offrir aux usagers un nouvel itinéraire de chemin-nature en cœur de ville. Le cheminement piéton permettra de relier la plaine et les Coteaux en empruntant l'espace naturel et patrimonial du domaine de Sybirol.

Le parti pris s'appuie sur la volonté de « restauration contemporaine d'un tracé classique » en tenant compte du paysage traversé, qui caractérise le Fil Vert, mais sans le sanctuariser afin que le projet s'adresse à tous et s'inscrive dans la continuité des usages actuels de la commune de Floirac et de la Métropole Bordelaise. L'enjeu du projet est de concilier usages et écologie, découverte du patrimoine et respect des espaces privés. Les aménagements retenus proposent un compromis indispensable pour concilier soif de découverte et nécessité de préserver ; en entérinant les parcours et en proposant des points de vue sur l'inaccessible qui de fait s'observe, s'écoute, se sent ... Il s'agit aujourd'hui de ne plus simplement envisager ces espaces de nature empreints d'histoire et à forte valeur patrimoniale comme des espaces à protéger et à « mettre sous cloche », mais plutôt comme des éléments constitutifs incontournables du projet urbain et métropolitain. Les travaux d'aménagement envisagés relèvent d'interventions raisonnées qui misent sur l'évitement de l'impact et favorisent la biodiversité. Une attention particulière est consacrée à la gestion des eaux de ruissellement pour prendre en compte les contraintes topographiques du coteau. L'itinéraire retenu emprunte les tracés des chemins historiques du parc et les aménagements paysagers contribuent à la mise en valeur du patrimoine bâti restauré.

La première phase de travaux d'aménagement du Fil vert dans le parc de Sybirol est évaluée à 630 000 € HT, dont 47 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Pour cet investissement, il est proposé le plan de financement ci-dessous :

Dépenses hors taxes	Montant €	Recettes	Montant €
Travaux phase 1	573 000,00	FEDER	126 000,00
Maîtrise d'œuvre phase 1	47 000,00	BX Métropole	126 000,00
Etudes de sol	4 000,00	DRAC	126 000,00
Géomètre	3 000,00	Conseil Départemental	126 000,00
SPS	3 000,00	Commune	126 000,00
TOTAL HT	630 000,00	TOTAL	630 000,00

En ce qui concerne la participation financière de la DRAC, la subvention est attribuée par exercice budgétaire et doit faire l'objet d'une décision spécifique, sur demande de l'assemblée délibérante de la collectivité bénéficiaire.

Pour l'année 2018, la tranche 1 concerne les études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 15 470 € HT soit 18 464 € TTC. Le financement de l'Etat fixé à 20 % s'élève donc à 3 094 € HT pour cette tranche 1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu l'avis de Commission Environnement et Cadre de Vie date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de solliciter la participation de la DRAC pour un montant de 3 094 € ;

S'ENGAGE à prendre en charge le solde de l'opération, si les aides sollicités par la commune n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement, ainsi que le préfinancement de la TVA.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

